

## Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), opérationnel depuis juin 2008, est un partenariat mondial portant sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, sur la conservation des stocks de carbone forestier, sur la gestion durable des forêts et sur le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Le FCPF vient compléter les négociations de la CCNUCC sur la REDD+ en montrant l'application de la REDD+ au niveau national et en tirant profit des leçons de cette phase préalable de mise en œuvre.

À ce jour, trente-sept pays forestiers en développement (14 en Afrique, 15 en Amérique latine et aux Caraïbes et huit en Asie-Pacifique) ont été sélectionnés pour faire partie du partenariat. Le FCPF repose sur une structure de gouvernance efficace et inclusive centrée sur le Comité des Participants. Ce comité est constitué d'un nombre égal de pays forestiers et de contributeurs financiers, ainsi que d'observateurs représentant les peuples autochtones, la société civile, les organisations internationales, le Programme ONU-REDD, le Secrétariat de la CCNUCC et le secteur privé. La Banque mondiale assume les fonctions d'administrateur, de secrétariat et de partenaire à la mise en œuvre.

Avec l'assistance du Fonds de préparation (représentant aujourd'hui 231 millions de dollars engagés ou promis par 14 bailleurs publics), chaque pays participant se prépare à la REDD+ en développant les politiques et les systèmes nécessaires, spécifiquement en adoptant des stratégies nationales, en mettant en place les niveaux de référence d'émissions, en élaborant les systèmes de mesure, de reportage et de vérification (MRV) et en établissant les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ y compris les sauvegardes appropriées.

Le FCPF s'est concentré jusqu'à présent sur la préparation à la REDD+. Vingt-six pays ont d'ores et déjà rédigé leur Proposition de préparation à la REDD+ dont 19 ont fait l'objet d'une évaluation formelle et trois ont bénéficié d'une subvention pour mettre en œuvre ces propositions.

Au cours de la phase de préparation, une coopération importante s'est développée entre le FCPF et le Programme ONU-REDD, le Programme d'investissement forestier et le Fonds pour l'environnement mondial. Par ailleurs, une approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales a été développée pour permettre à de multiples partenaires à la mise en œuvre de canaliser le financement du Fonds de préparation du FCPF. Ces partenaires comprennent des banques multilatérales de développement et des agences des Nations Unies aux côtés de la Banque mondiale.

Le deuxième fonds du FCPF, le Fonds Carbone, est aussi pleinement opérationnel. Il effectuera des paiements pour des réductions d'émissions vérifiées obtenues de programmes de REDD+ dans les pays ayant bien avancé dans leur préparation à la REDD+. Cinq Pays REDD participants seront éligibles au financement du Fonds Carbone selon l'évaluation de l'état d'avancement par le Comité des Participants du FCPF.

Les Programmes soumis au Fonds Carbone (d'un montant actuel de 210 millions de dollars, engagés ou promis par huit contributeurs publics et privés) devront respecter les critères suivants :

- Un objectif de résultats, c'est-à-dire des réductions d'émissions durables et de grande qualité intégrant des bénéfices sociaux et environnementaux
- Une échelle suffisante d'exécution, par exemple au niveau d'une juridiction administrative d'un pays ou au niveau national

21 septembre 2011

- La compatibilité avec les normes émergentes de conformité dans le cadre de la CCNUCC et d'autres régimes
- La diversité pour avoir une valeur de formation pour le FCPF et d'autres participants
- Des mécanismes clairs afin que les incitations à la REDD+ parviennent effectivement à ceux qui ont en besoin et
- Des consultations transparentes des parties prenantes.

De plus, les programmes exécutés au niveau infranational doivent être conformes aux stratégies nationales émergentes, aux niveaux de référence des émissions et aux systèmes de MRV. Ils doivent être accompagnés de mesures d'évaluation et de réduction du risque de fuite.

Le Fonds Carbone est prévu jouer un rôle catalyseur pour la REDD+. En conséquence, les engagements du Fonds Carbone doivent avoir lieu assez tôt pour inciter les pays à adopter les politiques et les systèmes adéquats et à réaliser les investissements nécessaires. Conformément à la décision de la CCNUCC sur la REDD+ adoptée à Cancun en décembre 2010, les phases de préparation, d'investissement et de paiement basé sur les résultats ne sont pas purement séquentielles mais se chevaucheront en grande partie. Néanmoins, afin que le financement carbone s'appuie véritablement sur la réalisation des objectifs de préparation, le Comité des Participants du FCPF doit évaluer au préalable l'Ensemble d'actions de préparation d'un pays (*Readiness Package*) avant que ce dernier ne puisse conclure un Contrat d'achat de réductions d'émissions vérifiées avec le Fonds Carbone.

Au cours de l'année à venir, le FCPF poursuivra ses travaux sur les aspects critiques à l'interface entre la préparation et le financement carbone, en particulier les niveaux de référence et le MRV pour les programmes infranationaux de réduction d'émissions ainsi que les approches de détermination de la valeur des réductions d'émissions.

Pour plus d'informations sur le FCPF, consultez le site [www.forestcarbonpartnership.org](http://www.forestcarbonpartnership.org).